RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2014

Présents: Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Lavallard O. et Leber N.

Mrs Dovergne A, Duponchelle E., Mazurier T. et Senée F.

Absentes: Mme Lottin L. et Mr Damay D.

Secrétaire de séance : Mme Maryline Hanosset.

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 03 septembre 2014.

I - SECRÉTARIAT :

Mme MORANGE est embauchée à compter du 1^{er} octobre pour une période hebdomadaire de 15h avec un an de stagiairisation.

II -FÊTES DE FIN D'ANNÉE :

Enfants: Un spectacle est offert à la salle des fêtes le 20 décembre à 15h pour une cinquantaine d'enfants suivi d'un goûter. Coût du spectacle 800€.

<u>Aînés</u>: Les aînés âgés de plus de 75ans se verront remettre un colis d'une valeur de 27€ le samedi 20 décembre après le spectacle des enfants et participeront au goûter.

<u>III - FOUR A AIR PULSÉ :</u>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de commander à la société API un four de remise en température pour la somme de 3792 € TTC. Le paiement sera inscrit sur le Budget Primitif 2015 de la commune.

Délib. N° 1 - 01102014 - 80237

IV - COMMISSION VOIRIE:

Le compte rendu a été envoyé par mail et lu par tous. La commission est chargée de faire les devis en tenant compte du choix du prestataire de la CCALM.

V - DIVERS:

-Pour la taxe d'aménagement les habitants demandent un étalement du paiement Le conseil décide l'étalement.

-Le conseil Municipal accepte le chèque de 184.58 € payé par la Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras -CF2A- pour la vente de bois du marais communal.

Délib. N° 2 - 01102014 – 80237

- -Demande de devis pour une recherche de fuite sur le réseau d'eau.
- -Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre d'anciens pavés de la cour de la mairie à Monsieur DAMAY pour la somme de 150 €.

Délib. N° 3 - 01102014 - 80237

-Réunion Sport & culture le 2 octobre à 18h30. Cérémonie le 11 novembre à 11h45.

-Le conseil Municipal charge M Duponchelle d'approfondir l'étude sur l'achat d'un ordinateur.

-Le conseil Municipal accepte le chèque de 150 € de Monsieur DAMAY en règlement de la vente des pavés de la cour de la Mairie.

-Pour se mettre en conformité avec la loi, bien qu'il y ait un CIAS sur le territoire de la CCALM , le Conseil Municipal nomme comme membres du CCAS Mme BELLIER, Mme HANOSSET, Mme BERTHE, Mme LAVALLARD, Mme LEBER en tant que conseillères, Mme MAZURIER, Mme PEPIN, Mme ANSART, et Mme GBAGUIDI en tant que membres extérieurs.

-Le conseil Municipal décide de vendre 11 tables individuelles avec 11 chaises à la mairie de Boissy – Fresnoy pour la somme de 300 €.

-Le conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes organisé par la CCALM pour tout ce qui concerne la voirie

-Le Conseil Municipal décide d'embaucher comme adjoint administratif 1^{ère} classe stagiaire pour une durée d'un an Mme MORAGE à compter du 1^{er} octobre 2014 pour une durée hebdomadaire de 15 heures

-Réunion le 8 octobre à 18h30 avec le conservatoire des sites.

La séance est close à 22 H 25 et comporte 8 délibérations.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXTRAIT CONFORME

A. Dovergne M. Hanosset M.O. Bellier M. Berthe

O. Lavallard N. Leber E. Duponchelle T. Mazurier

F. Senée